

01 fév 2013 -17:44

Appartient à Conseil des ministres du 1er février 2013

Modification des termes du prêt consenti par les Etats membres de la zone euro à la Grèce

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les modifications des termes du prêt accordé par les Etats membres de la zone euro à la Grèce pour un montant de 80 milliards d'euros, décidées par l'Eurogroupe le 27 novembre 2012.

Il s'agit des deux modifications suivantes :

- la marge sur le taux d'intérêt est réduite de 150 à 50 points de base à partir du 1er janvier 2013 ;
- la maturité des prêts est allongée de 15 à 30 ans.

Les Etats qui sont placés sous un programme d'assistance financière de l'EFSF ne participent pas à cette diminution de taux d'intérêt durant toute la période pendant laquelle ils sont eux-mêmes sous un programme d'assistance financière.

Le ministre des Finances Steven Vanackere est chargé de signer, au nom de l'Etat belge, le *Template of Confirmation* et de l'envoyer au président de l'Eurogroupe.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>